



## COMMUNIQUÉ

### **CONTRATS AIDÉS : EN PERIODE DE CRISE, UNE NÉCESSITÉ POUR L'INSERTION DANS L'EMPLOI DE QUALITÉ**

La circulaire de la DGEFP fixant le nombre de contrats aidés au second semestre n'a pas encore été publiée, mais plusieurs directions d'agence Pôle emploi ont déjà reçu des instructions pour geler leur financement. Tout aussi inquiétant, la Ministre du Travail a estimé que ces contrats aidés sont coûteux et inefficaces dans la lutte contre le chômage. Elle leur oppose un effort sur la formation et le développement des compétences.

Pourtant ils sont déjà en baisse. Le nombre de salariés dans ces dispositifs a diminué de près de 12% sur un an, dont 64 000 sur le premier trimestre 2017. Pour les CUI-CIE seuls, depuis janvier 2017 la DARES a enregistré une diminution de 63% des nouveaux contrats, par rapport à la même période en 2016 !

Nous rappelons qu'accroître le nombre de contrats aidés en période de ralentissement économiques a des effets favorables sur l'emploi et le chômage. Les emplois d'avenir notamment, ont permis à plus de 50% des bénéficiaires d'être en emploi 6 mois après la fin de leur contrat, et en emploi durable pour 37% d'entre eux.

Signal positif, les engagements de nouveaux contrats aidés sur le premier semestre 2017 ont déjà conduit le ministère à programmer 13 000 contrats supplémentaires sur l'année (soit 110 000 contrats signés) dépassant donc le budget initial de 2,4 milliards d'euros.

FO demande une pleine mobilisation des crédits alloués pour le financement des contrats aidés. En période de crise, alors que la prime à l'embauche s'est éteinte le 1<sup>er</sup> juillet et que le plan formations supplémentaires des demandeurs d'emplois se termine également, ils doivent figurer dans une **politique générale de l'emploi tournée vers des emplois de qualité**. Ces contrats doivent être maintenus, et d'une durée suffisamment longue avec une accentuation de l'accompagnement individuel renforcé des bénéficiaires. Enfin, FO n'oppose pas formation et aide à l'insertion dans l'emploi, qui recouvrent des dispositifs et objectifs complémentaires. Ce sera d'ailleurs l'objet du plan d'investissement dans les compétences qui doit être lancé à l'automne, sur lequel nous serons vigilants.

Paris, le 16 août 2017